

Information aux familles suite à la mise à jour de la FAQ du protocole sanitaire applicable au 26/04/2021

Dans les écoles, **lorsqu'un enseignant est absent et ne peut être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent être répartis dans les autres classes.** L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée d'un professeur remplaçant.

Les responsables légaux des enfants doivent **surveiller la température des élèves chaque matin** et s'abstenir de mettre à l'école les enfants fiévreux et/ou symptomatiques.

La survenue d'**un cas confirmé parmi les élèves entraîne la fermeture de la classe** à laquelle appartient l'élève **pour une durée de 7 jours.** —> **Les élèves cas positifs** sont isolés pour une durée minimale de **10 jours** :

- pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ;
 - pour les cas asymptomatiques à partir de la date de prélèvement.
- > **Tous les autres élèves seront considérés comme contact à risque.**

Ainsi, à l'issue de la période de fermeture de la classe, les responsables légaux des élèves de plus de 6 ans devront **attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci.** Sinon, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un camarade de la classe est positif au COVID. La classe doit fermer.

Vous faites tester votre enfant* dès aujourd' hui.

Même si ce premier test est négatif, vous gardez votre enfant à la maison pendant 7 jours pleins. Si des symptômes apparaissent dans le foyer pendant ces 7 jours vous consultez un médecin.

Au 8e jour vous faites à nouveau tester votre enfant*. Si son test est négatif, il peut aussitôt revenir à l' école.

TEST 1 — 7 jours — TEST 2 — ecole

En l' absence de 2^e test, votre enfant* reste à la maison 7 jours supplémentaires (soit 14 jours d' isolement en tout).

(*) Le test n' est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans, mais il est recommandé.

5

Texte disponible ici :
<https://www.education.gouv.fr/covi-d-19-questions-reponses>



Informations :

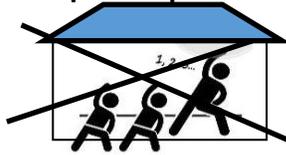
Nous continuons le respect **des gestes barrières** dont :



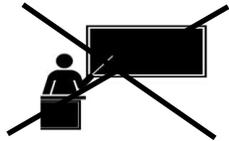
1 élève d'une classe est positif → fermeture de la classe **7 jours** .



Pas d'EPS à l'intérieur, pas de piscine pour le moment.



Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé, vous viendrez chercher votre enfant à l'école :



Pour rappel :

Vous gardez votre enfant à la maison en cas de **fièvre** (38 °C ou plus) ou en cas de **symptômes** évoquant la Covid -19 chez votre enfant ou dans votre famille .



Vous devez dans ce cas en informer l'école.



Dans tous les cas, le retour à l'école ne peut se faire qu'après l'avis d'un médecin et en ayant rempli l'attestation sur l'honneur.



Signature :